

Etablissement d'un testament olographe

Par franc, le 01/11/2023 à 14:27

Bonjour.

Je suis divorcé ayant un fils unique majeur.

Dans ce cas, est-il utile d'établir un testament sachant que je suis propriétaire d'une maison et de quelques placements financiers seulement ?

Un notaire me conseille d'établir un testament olographe à enregistrer au fichier central des dispositons des dernières volontés.

Est-ce bien utile?

Juste pour avoir des avis.

Merci.

Par Marck.ESP, le 01/11/2023 à 14:35

Bonjour et bienvenue,

Vous êtes divorcée, vous avez un fils unique majeur.

Ce point me fait déjà vous dire que vous n'avez qu' 1 héritier...

Est-il utile d'établir un testament sachant que je suis propriétaire d'une maison et de quelques placements financiers seulement ?

Si c'est en faveur de votre fils, c'est inutile.. C'est votre unique héritier...

Si vous souhaitez qu'une autre personne soit légataire, alors oui, cela a son utililité.

Par franc, le 02/11/2023 à 07:41

Bonjour.

Merci pour votre réponse.

Par janus2fr, le 02/11/2023 à 08:47

[quote]

Un notaire me conseille d'établir un testament olographe à enregistrer au fichier central des dispositons des dernières volontés.

[/quote]

Bonjour,

Si un notaire vous conseille cela, c'est donc que vous en avez discuté avec lui. Je ne vois pas ce que l'on pourrait vous dire de plus sur ce forum sans rien connaitre de vos projets...

Par miyako, le 02/11/2023 à 12:49

Bonjour,

[quote]

Je suis divorcé ayant un fils unique majeur.

[/quote]

Le notaire a raison suivez son conseil .

Cordialement

Par franc, le 02/11/2023 à 22:45

Bonjour.

Merci pour vos avis mais un notaire peut aussi se tromper.

Aujourd'hui, j'ai rencontré ce notaire qui me précise, qu'effectivemnt, un testament ne sert à rien dans ma situation que j'avais clairement évoquée dans ma publication initiale.